

BULLETIN MENSUEL

..... PUBLIÉ PAR LA

Chambre de Commerce Française

DE MONTREAL

TIRÉ A MILLE EXEMPLAIRES

Prix d'Abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE
10 RUE DE L'HOPITAL,
MONTREAL

Le Bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 9 hrs
à midi et de 1 heure à 3 heures.

Adresser toutes lettres et communications à la Chambre de
Commerce Française de Montréal, à MONTRÉAL, CAN.

10 RUE DE L'HOPITAL

Adresse télégraphique : "GALLIA" Montréal.

Avis aux membres adhérents

Les cotisations partent du 1er janvier, quelle que soit la date de l'adhésion. Cependant une exception est faite pour les adhésions arrivant dans le courant du dernier trimestre de l'année ; les nouveaux membres adhérents, reçus pendant ce trimestre, ne doivent que la cotisation de l'année suivante.

Nous rappelons qu'adhérer à notre chambre, ce n'est pas s'abonner à un journal. On reste membre tant que l'on n'a pas donné sa démission et, si cette démission est reçue après fin janvier, la cotisation de l'année commencée est due en entier.

Comptes rendus des séances de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

SÉANCE DU 27 JUIN 1901

Extrait du procès-verbal de la séance du vingt-sept juin mil neuf cent un, tenue sous la présidence de M. Emile Galibert, président.

Sont présents : MM. Jonas, Rougier, J. Herdt, Bouesnel, Cordon et Monier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier de quinzaine qui contient plusieurs demandes de renseignements,

notamment sur les vins, jambons, papiers, produits chimiques, viandes en conserves, etc.

Sur la proposition de M. Pinoteau, secondé par M. Cordon, M. Louis Hamon, commerçant, 246 rue Bishop à Montréal, est élu membre actif.

Sur la proposition de M. le Président, la Chambre s'ajourne au mois de septembre, le travail courant étant ajourné par M. le Président et le secrétaire-adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LES VINS D'ALGERIE

ALGER, 1er juillet 1901.

Ainsi que nous le faisons pressentir dans notre précédent rapport, la vigne continue à être en avance sur l'année dernière, et favorisée par un temps splendide, la prochaine récolte de vins en Algérie, se présente jusqu'ici sous les auspices les plus favorables.

Cependant on a pu constater en plusieurs points du vignoble, que les raisins sont en moins grand nombre sur les ceps que l'année dernière. On peut donc prévoir, d'ores et déjà, une récolte un peu moins abondante. Cela n'est pas pour nous déplaire, surtout si, comme nous l'espérons, la qualité bénéficie du déficit dans la production. Nous aurions dans ce cas une récolte extrêmement intéressante à offrir cette année aux acheteurs de vins d'Algérie.

En attendant, la situation reste inchangée sur les vins de 1900 : Les vins rouges de belle qualité et de tenue

assurée sont pour ainsi dire épuisés au vignoble. On se hâte depuis quelques jours de ramasser le peu qui restait et à des prix fermes. Les autres vins demeurent délaissés, ou se vendent à de très bas prix, pour être distillés et convertis en alcool. Les vins blancs réussis sont très demandés en ce moment.

LUNG FRÈRES.

LE 14 JUILLET

La fête nationale de la France a été célébrée cette année par la colonie française de Montréal, avec un éclat inaccoutumé. L'Union Nationale Française avait, comme d'habitude, pris l'initiative de l'organisation, et la série de fêtes qu'elle a données ont été parfaitement réussies. La célébration a duré trois jours, et même trois jours et demi, car elle a débuté par un banquet le samedi soir, le 13 juillet, et s'est continuée les dimanche, lundi et mardi suivant.

Au banquet d'inauguration ont pris place une centaine de convives, tout membres de la colonie qu'invités. Le menu, œuvre d'un cuisinier français émérite, M. Auguste Dubray était excellent, les vins exquis, et à l'heure des toasts, la bonne humeur et la gaieté, deux qualités que nos compatriotes emportent partout avec eux, rayonnaient sur toutes les figures. On a toasté, d'abord, le roi d'Angleterre, dont nous sommes les hôtes, et cela se devait. Cette formalité accomplie, on a bu à la France.

En portant la santé de la mère patrie, M. Beullac, s'adressant à des Français et des Canadiens-français réunis pour fêter ce glorieux pays, leur a demandé de continuer l'œuvre commencée par les Français d'il y a deux siècles et d'implanter profondément, si profondément qu'on ne puisse jamais l'en arracher, l'idée et l'influence française au Canada. Il a recommandé aux Français de s'attacher à bien faire comprendre et aimer la France, qui, parfois, suit des chemins dont on ne voit pas bien la direction, mais qui est toujours la France, dont il ne peut sortir que de grandes conceptions et de grandes œuvres pour le bien de l'humanité.

M. Kleczkowski, consul général de France, répondit sur un ton de bonne humeur, au discours de M. Beullac qu'il trouve légèrement teinté de mélancolie. "Je ne m'inquiète pas, dit-il de ce qui se passe en France, même quand parfois les choses peuvent paraître embrouillées ; je sais qu'elles finiront toujours par s'arranger. La France est un pays de bon sens, comme elle est la terre du gai soleil, du vin clair et des femmes aimables. M. Kleczkowski s'applique ensuite à démontrer l'unité foncière de son développement historique, sous l'inévitable mobilité des aspects extérieurs. "La France d'autrefois,

c'est tout simplement la France d'aujourd'hui. Elle n'a pas le même âge ; elle ne porte pas les mêmes vêtements ; elle a introduit des modifications importantes et nécessaires dans l'aménagement intérieur de sa maison, mais c'est toujours la même personne.

En terminant, M. le consul général insiste sur l'esprit d'union dont doivent s'inspirer les Français loin du sol natal.

"Sans doute, ajoute-t-il, aucun des incidents de la vie nationale ne nous laisse indifférents, mais, placés moins près de la lutte des partis, nous restons plus indépendants de leurs passions. Nous nous accoutumons à considérer et à aimer la France telle que l'enchaînement des circonstances l'a faite, mais à l'aimer dans toute la suite de sa longue histoire et dans tout le rayonnement de son puissant génie.

"Nulle part une semblable conception des choses ne s'impose davantage que sur cette terre du Canada, encore toute vibrante d'histoire française. Aux Canadiens, nous ne devons pas nous lasser de répéter que la France de leurs pères est bien la même que celle d'où nous venons et dont nous célébrons aujourd'hui, d'un même élan et d'un même cœur, la fête nationale."

A la santé du Canada, M. J. X. Perrault, ex-commissaire du Canada à l'exposition de Paris, répondit en termes appropriés. M. H. Beaugrand, ex-maire de Montréal et d'autres orateurs disert se firent entendre ensuite et la soirée se termina à une heure très avancée.

Le dimanche 14 juillet, une messe solennelle pour la France était dite en l'église Notre-Dame, (propriété du séminaire St-Sulpice, succursale du séminaire de Paris,) par M. l'abbé Gaudin, sulpicien, aumonier de l'Union Nationale. Un chœur de 100 voix, dirigé par le maître de chapelle M. MacMahon, rendit très brillamment la messe solennelle de Gounod. Le sermon de circonstance fut prêché par M. l'abbé Tournet, aussi sulpicien, professeur au séminaire de Montréal, ce sermon, tout plein de poésie et vibrant de patriotisme, a fait essuyer furtivement plus d'une larme à ceux qui entendaient si bien parler de la "douce France."

Dans l'après-midi du dimanche, toute la journée du lundi et du mardi, la fête s'est continuée au parc Riverside, où M. le consul général s'est rendu dès le commencement, et où il a inauguré la série des divertissements. Le parc copieusement et artistiquement décoré, présentait un coup d'œil féérique. De grands arbres y procuraient un ombrage très apprécié, par ces jours de chaleur torride ; la berge du fleuve, sur laquelle il donne offrait aux amateurs de canotage les moyens de se livrer à leur sport favori. D'une estrade improvisée, tombaient de charmants concerts. Tout enfin était calculé pour attirer, réjouir et charmer la foule des amis de la France qui envahissait ces jours-là le parc Riverside.

Lundi, dans l'après-midi, eurent lieu des courses d'enfants, des courses de jeunes filles, courses en sacs, jeu du pot cassé, joutes sur l'eau. A huit heures, grande fête vénitienne sur le fleuve.

Mardi, courses à la nage ; le soir feu d'artifice splendide, illuminations, etc.

En résumé, fête splendide et bonne recette pour la caisse du Refuge Français, bénéficiaire accoutumé de ces fêtes patriotiques.

NOS ADHERENTS

Nous avons lancé, le mois dernier, des traites de 25 francs chacune tirées sur chacun de nos membres adhérents. Quelques-uns d'entre ces derniers ont profité de l'occasion pour nous adresser leur démission, deux ou trois ajoutant que la traite tirée sur eux serait retournée impayée.

Nous ferons remarquer, d'abord, que la contribution de 25 frs. par année imposée à nos membres adhérents est payable d'avance pour l'année qui commence au 1er janvier. Ce n'est que par courtoisie que nous attendons le milieu de l'été pour en faire faire le recouvrement. Nos règlements portent aussi que nous ne pouvons accepter une démission à moins que toutes les contributions aient été payées, y comprise celle de l'année courante.

Parmi les lettres de démission que nous avons reçues depuis une quinzaine, il en est qui émanent de négociants ou de maisons de commerce à qui nous avons rendu personnellement des services que nous croyons très appréciables et qui, dans tous les cas, nous ont coûté du travail, des démarches et quelques déboursés. On croit, maintenant, ne plus avoir besoin de nous et l'on démissionne pour ne pas avoir à payer ces 25 francs, qui pèsent lourdement sur le budget de la maison de commerce, sans doute, et qu'on ne saurait dépenser, sans espoir d'en tirer directement profit, simplement pour encourager une œuvre d'expansion française.

Il nous est très pénible de constater cette étroitesse de vues de négociants, chez qui on devrait trouver au contraire une plus large appréciation des services que rendent au commerce de la France, à l'influence française hors de France, les chambres de commerce françaises à l'étranger. Cela nous est d'autant plus pénible que nous venons de subir de lourdes pertes, dont notre caisse gardera longtemps le souvenir. C'eût été, il nous semble, après l'incendie qui a détruit le fruit de tant de travaux et de tant de dévouement absolument désintéressé de notre chambre, c'eût été l'occasion de montrer un peu de patriotisme pratique en nous continuant, même sans espoir d'en béné-

ficier personnellement, la légère subvention que comporte l'adhésion à notre compagnie.

Nous disons "subvention," car on ne saurait prétendre que ces 25 francs sont le paiement de services rendus. Nous faisons gratuitement le service du *Bulletin* à nos adhérents ; c'est déjà dix francs par année, et le moindre renseignement fourni par notre compagnie, s'il fallait l'obtenir d'une agence, coûterait beaucoup plus que les 15 francs du solde. Et la plupart de nos membres adhérents, en particulier quelques-uns des derniers démissionnaires, ne se font pas faute de nous demander des renseignements.

Nous n'insisterons pas sur la valeur appréciable à prix d'argent des services que nous rendons à nos adhérents. Nous ne sommes pas une agence commerciale ; nos services sont gratuits ; le gouvernement nous subventionne et nous fournit à peu près la moitié de notre budget ; le reste provient de la libéralité patriotique de nos adhérents et de nos propres contributions. Car, non seulement nous donnons notre travail gratuitement à nos correspondants de France, mais nous payons nous mêmes 25 francs chacun par année pour obtenir ce privilège.

Et l'on nous pardonnera un grognement de mauvaise humeur lorsque nous voyons des négociants français, riches et prospères probablement plus qu'aucun d'entre nous, nous refuser la bagatelle de 25 francs lorsqu'ils n'ont plus besoin personnellement de nos services. L'année dernière, un de nos adhérents, d'une de nos villes commerciales du midi, nous envoyait, par une malle, sa démission ; et, par la malle suivante, une lettre nous priant de nous occuper d'un litige qu'il avait au Canada. Il va sans dire que nous avons pris la défense des intérêts de ce monsieur, tout comme s'il fût resté notre adhérent. Nous souhaitons sincèrement à ceux qui viennent de démissionner de ne pas passer par d'aussi désagréables expériences, non pas pour que nous ayons moins à nous occuper de leurs intérêts, mais parceque, dans un cas de ce genre, il nous semble qu'on doit se sentir considérablement humilié d'être obligé de recourir aux bons offices de gens que l'on vient de congédier comme inutiles.

LA PATE DE BOIS CANADIENNE

Le *Moniteur Officiel du Commerce* publie un rapport très étudié de M. Gabriel Hostachy, titulaire d'une bourse commerciale de séjour à l'étranger et résidant à Montréal.

En voici le début :

Montréal.... La fabrication des pâtes de bois, de la pulpe ou cellulose est, depuis quelques années, devenue une des industries les plus importantes.

Jusqu'à ces dernière années la Scandinavie n'avait ren-

contré aucun concurrent sérieux sur les marchés d'Europe, et sa pulpe y était assurée d'un placement avantageux auprès des fabricants de papier. Mais un nouveau concurrent a surgi, qui prétend lutter avec succès contre les anciens pays producteurs sur les marchés d'Europe. Nous allons montrer les raisons pour lesquelles le Canada, malgré son entrée en scène relativement récente, prétend ainsi, et dans une période relativement rapprochée, sinon à une situation prédominante sur les marchés d'Europe, du moins à une place beaucoup plus importante que l'on n'a été porté à le croire jusqu'à ces dernières années.

Le Canada, et surtout la province de Québec, est placé dans des conditions exceptionnelles pour la fabrication de la pulpe. Ses immenses forêts de conifères contiennent un approvisionnement presque illimité des meilleures essences propres à être transformées en pâte à papier. De plus, il est reconnu par tous les fabricants de papier que l'épinette blanche du Canada (white spruce) donne une pulpe supérieure à celle de la Norvège ou de la Suède et commande, sur le marché anglais en particulier, un prix supérieur au produit de la péninsule scandinave.

Sous le rapport de la qualité et de la quantité du bois, le Canada possède de sérieux avantages sur les Etats-Unis, dont les forêts se déboisent très rapidement, pour la fabrication du papier.

Le Canada possède de très nombreux cours d'eau, qui offrent un moyen de transport économique, au moyen du flottage, du point d'abattage au point de transformation.

Les pouvoirs d'eau, cascades, chutes, rapides, sont pour ainsi dire illimités dans les régions mêmes où les bois à pulpe sont en abondance. Nous citerons la partie orientale de la province de Québec, qui comprend la région du Lac Saint-Jean et plusieurs parties des provinces maritimes. La région du Lac Supérieur, dans la province d'Ontario, offre d'immenses ressources sous ce rapport, et tout particulièrement dans cette région de puissants capitalistes américains construisent, à côté d'usines à pulpe, de nombreuses usines de produits chimiques.

Un seul exemple, entre autres, donnera une idée de la richesse de certaines régions canadiennes, tant au point de vue de l'étendue de boisement que des quantités de bois et de force hydraulique.

La dernière exploration, par les agents du gouvernement canadien de la région du lac Saint-Jean montre que les nombreux cours d'eau qui se déversent dans le lac Saint-Jean, qui lui-même alimente la rivière Saguenay, peuvent donner une force hydraulique de 700,000 chevaux-vapeur, qui peuvent être utilisés pour des fins industrielles. On a dit que pareil pouvoir excède celui qui peut être fourni par les cours d'eau de la Suède et de la Norvège.

L'excellent rapport de M. Hostachy se termine ainsi : En 1899, la France a importé 86,078,319 kilogs de pâtes

mécaniques d'une valeur de 17,215,664 francs, dont 56,264,520 kilogs de Suède, 5,605,359 kilogs d'Allemagne. En pâtes chimiques, en 1899, la France a importé 46,424,335 kilogs, valant 16 millions 712,761 francs, dont 11,634,716 kilogs venant d'Allemagne, 11,364,049 de Norvège, 6,915,774 de Suède, 9,304,407 d'Autriche-Hongrie, 3,263,596 de Suisse et 2,893,453 de Belgique.

Un marché tel que le marché français, qui importe annuellement 132,502,654 kilogs de pâtes mécaniques et chimiques, soit environ 132,000 tonnes, valant 33,928.41 francs, non seulement n'est pas à dédaigner, mais, au contraire, est bien digne d'attirer l'attention des pays, tels que le Canada, qui cherchent à créer des débouchées aux produits de leur industrie.

Le marché français est donc de nature à devenir un débouché très important pour la pulpe de bois canadienne, qui peut trouver, d'après les assertions d'autorités en la matière, un placement très avantageux, surtout dans le sud de la France.

De plus, la pête de bois canadienne est comprise dans le traité franco-canadien et jouit à l'entrée en France du tarif de douane minimum. Cependant jusqu'ici la pulpe canadienne n'avait pu profiter de cet avantage à son entrée en France, par suite de l'absence de ligne régulière directe de vapeurs entre la France et le Canada. Mais cet obstacle n'existe plus maintenant et tout fait prévoir que l'importation française directe de pulpe canadienne est appelée à donner lieu à des transactions très étendues et réciproquement avantageuses.

Nous devons mentionner que les règlements de douane français, exigeant que la pulpe soit perforée, ont souvent été un inconvénient et un obstacle aux essais d'exportation sur la France faits par certaines usines canadiennes à diverses époques. La dite perforation entraîne un outillage spécial que les usines canadiennes ne peuvent consentir à adopter avant d'avoir l'assurance complète d'une exportation importante et suivie, et sans être exposées en aucune façon à voir leurs consignations subir des délais regrettables.

Il n'y a pas de doute que les usines françaises désireuses de s'approvisionner au Canada pour la pulpe interviendront de telle sorte auprès des industriels canadiens et auprès de l'administration des douanes françaises qu'un mouvement important en résultera pour le plus grand profit de toutes les parties intéressées.

L'industrie de la pulpe au Canada devrait attirer l'attention des capitalistes français à la recherche de placements qui, à de certaines conditions, peuvent être avantageux. Sous le bénéfice de mesures de protection sérieuses, un des meilleurs moyens pour de grands établissements français, fabriquant la pulpe de s'approvisionner au Canada, est de suivre l'exemple des américains. Ils

devront obtenir du gouvernement la concession des "limites" disponibles et créer, dans ce pays, des usines du genre de celles qui s'établissent chaque jour à l'aide de capitaux américains.

L'ouvrier canadien y trouverait de bons salaires et l'industrie nationale ne pourrait que profiter de cette mise en œuvre de capitaux étrangers.

GABRIEL HOSTACHY.

IMPORTATIONS INDIRECTES

A la page 614 des Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada, se trouve un résumé par pays d'origine des importations de l'étranger, entrées pour la consommation, c'est-à-dire dédouanées, en 1899-1900. Ce résumé est fait en forme de tableau, où des colonnes spéciales indiquent les importations auxquelles le tarif général a été appliquées et celles auxquelles on a accordé le bénéfice du tarif préférentiel.

Or, en consultant les chiffres des importations créditées à la Grande Bretagne, on trouve ;

Tarif général	\$ 5,467,654
Tarif préférentiel	26,094,109
Total	\$31,561,758

Ainsi, 17 p.c. des importations qui sont au crédit du commerce anglais, n'ont pu être admises au bénéfice du tarif préférentiel.

Il serait inexact, cependant, d'en conclure que ce sont exclusivement des marchandises étrangères, car il y a un certain nombre d'articles auxquels ne s'applique pas le tarif préférentiel. Ces articles sont énumérés comme suit à l'annexe D du tarif :

Vins, liqueurs de malt, alcools, liqueurs alcooliques, médicaments liquides et autres articles contenant de l'alcool ; tabac, cigares et cigarettes.

Dans sa première réduction, cet annexe D énumérait aussi les sucres, melasses et sirops de toute sorte, produits de sucre de canne ou de betterave. Mais le gouvernement canadien, désirant venir en aide aux Antilles anglaises qui se plaignaient de ne plus pouvoir vendre leurs sucres, a, par la suite, retranché les sucres et dérivés de la liste des articles exclus du tarif préférentiel.

Il faut, par conséquent, pour trouver exactement la valeur des marchandises étrangères dédouanées au tarif général, quoique désignées comme importées d'Angleterre, en soustraire les vins spiritueux et les tabacs :—

Vins non mousseux	\$ 33,170
Vins mousseux	16,963
Spiritueux de toute sorte	661,615
Tabacs, cigares et cigarettes	61,040
Total	\$772,788

Parmi les marchandises représentées par cette somme, il en est évidemment de provenance étrangère ; mais nous n'avons aucun indice de la proportion qu'elles forment et, en conséquence, nous ne pouvons en tenir compte.

Si, maintenant de la somme de \$5,467,654 nous soustrayons celle ci-dessus, de \$772,788, il nous reste exactement \$4,694,866, soit 15 p.c. de l'importation anglaise totale, en marchandises sujettes aux droits.

Nos importations de France au Canada faites directement et attribuées à la provenance française devraient être renforcées d'une bonne partie de ces \$4,694,846. D'autres parties appartiennent sans doute à l'Allemagne, à la Suisse, à l'Italie, à la Grèce et à l'Espagne, etc. Mais, tandis que nous n'avons, jusqu'en mai 1900, aucune ligne directe de France au Canada, la Belgique, l'Allemagne étaient desservies par trois lignes : une d'Anvers et deux de Hambourg, faisant escale d'anvers. Leurs importations étaient donc moins sujettes à transiter par l'Angleterre.

Un coup d'œil jeté sur le détail de certains groupes de marchandises appuiera encore cette opinion. Voici, par exemple, les valeurs de marchandises ayant simplement transité par l'Angleterre, dans le groupe des soieries :

Soies en pièces	\$ 993,625
Mouchoirs	9,961
Matinées	2,492
Confections	25,167
Rubans	418,150
Velours et pluches	63,653
Autres articles	14,949
Total	\$1,527,997

Passons maintenant au groupe des lainages :

Couvertures	\$ 1,595
Casimirs	4,298
Draps	49,375
Etoffes à pardessus	5,551
Tweeds	28,293
Flanelles	9,620
Boneterie	11,824
Châles	5,726
Chemises	1,369
Bas et chaussettes	17,857
Caleçons et gilets de flanelle	3,231
Filés	14,083
Etoffes mélangées, laine et coton	518,288
Confections	89,163
Tapis de Bruxelles	7,635
" de tapisserie	6,787
" de Turquie	1,699
Feutres	6,787
Etoffes refilées	2,591

Total

\$785,572

En outre des importations transitant par l'Angleterre et créditées à cette dernière provenance, il doit y avoir encore une quantité considérable de marchandises expédiées par Anvers avec des factures belges, et portées aux Tableaux du Commerce comme étant de provenance belge. Puis les marchandises expédiées par New-York et qui sont créditées aux Etats-Unis.

Il est clair que si les négociations aboutissent à un traité ou même à une simple entente réciproque entre la France et le Canada, comme il y aura avantage à déclarer l'origine française, nous aurons une statistique plus exacte du mouvement du commerce entre les deux pays, et ce mouvement, au lieu d'être de \$5,000,000 en chiffres ronds se rapprochera beaucoup et atteindra probablement dès le début, le chiffre de \$10,000,000 ou 50,000,000 de francs.

Forces Hydrauliques et Pates de Bois

(Suite)

Il y a au Canada, une quantité à peu près illimitée de bois propre à la fabrication de la pulpe de qualité supérieure.

L'admirable région épinetière du Canada a, pour ainsi dire, comme frontières, les bornes géographiques du pays lui-même.

L'épinette croît jusqu'au passage Hamilton, à l'est, et sur la rive nord du golfe St-Laurent ; elle vient aussi à maturité et est d'une bonne grosseur, sur les confins septentrionaux de la baie d'Ugava et au Nord-Ouest, jusqu'au golfe "Coronation" et l'embouchure de la rivière Mackenzie. La ligne côtière de la Colombie Anglaise et ses enfoncements sont boisés d'épinette ; le bois est plus dense encore dans la direction du nord. Le pin Douglass, universellement répandu, tient le milieu entre le pin et l'épinette, pour la fabrication de la pulpe ; l'arbre mesure jusqu'à 250 pieds de hauteur, sur 30 à 50 pieds, à sa base.

Au pays même, on commence seulement à se rendre compte de l'étendue de la richesse forestière du Canada.

En 1877, l'honorable M. Joly de Lotbinière, fit à l'honorable ministre de l'Agriculture, à Ottawa, un rapport sur les forêts du Canada, dont voici quelques extraits :

" Essayons, dit-il, de faire l'inventaire de la richesse forestière du Dominion, en commençant par l'ouest. Sur les bords du Pacifique, dans la Colombie Anglaise, le don abondant de la Providence est encore intact ; les forêts ont été à peine touchées par la main du bûcheron.

" La grande forêt canadienne, par excellence, est plantée sur le territoire arrosé par l'Ottawa, le St-Maurice, le Saguenay et leurs affluents, c'est-à-dire, dans un

espace de cent mille milles carrés. D'autres régions boisées se trouvent dans la contrée de la baie Georgienne ; les bassins du Muskoka et du Nipissingue ; les Cantons de l'Est ; sur la rive sud du St-Laurent, jusqu'au golfe, et sur la rive nord, depuis le Saguenay, jusqu'à la Betsiamitz, et peut-être au-delà, jusqu'à Mingan ; et dans la région traversée par les rivières Saint-John, Miramichi, Restigouche et leurs tributaires.

" Ces régions renferment encore, celles de l'est surtout, une immense végétation d'épinette susceptible d'un abondant rapport, si elle était traitée avec soin."

D'après des statistiques faites en 1894, il ressort que 38 à 40 pour cent de la superficie du Canada se compose de terres à bois et de forêts. Ce qui équivaut à 1,400,000 milles carrés.

Si la moitié de cette superficie consiste en épinette, le Canada renferme donc une étendue d'épinette de 450,000,000 d'acres. Dans l'industrie du papier manufacturé avec du bois de pulpe, d'après les procédés les plus récents, une corde d'épinette équivaut à 650 pieds, mesure de planche ; avec cette quantité de matière brute, on fabrique une demi-tonne de pulpe chimique ou une tonne de pulpe mécanique. Cette pulpe mécanique entre pour une moyenne de 80 pour cent, dans la fabrication du papier commun à journaux, avec 20 pour cent de pulpe chimique. Maintenant, au dire des experts, les meilleures terres d'épinette peuvent produire 7,000 pieds de bois, par acre. Ce qui représente, par acre, 6 tonnes de pulpe chimique et 11 1/2 tonnes de pulpe mécanique.

Prenant pour base la pulpe mécanique, et le montant de sa production, à raison de 10 tonnes par acre, il y a actuellement au Canada,

4,500,000,000 TONNES DE PULPE DE BOIS.

Dans une conférence faite devant un certain nombre de personnes intéressées à nos forêts, le Dr. Bell, sous-directeur de la Commission Géologique, évalue la superficie des forêts occidentales du Canada à 1,637,600,000 acres. D'après ces calculs, nous devrions récolter 16,500,000,000 de cordes d'épinettes. Les chiffres ci-haut mentionnés sont donc bien loin d'être exagérés.

La consommation annuelle de la pulpe de bois par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis est d'environ 900,000 tonnes, et il faut l'équivalent de la production de 90,000 acres de terre d'épinette, chaque année, pour répondre aux besoins de ces deux pays. A ce taux-là, notre présente réserve d'épinette serait épuisée dans 50 ans. Mais il y a une nouvelle croissance d'épinette, tous les 30 ans, et ce, dans les meilleures conditions voulues, quant à la grosseur pour la fabrication de la pulpe. Comme l'aménagement en coupes de 90,000 acres laisserait 50 ans, pour la nouvelle croissance, il s'en suit que les forêts d'épinette du Canada peuvent subvenir à toutes les

demandes, de toute provenance, sans crainte d'être à jamais totalement dépeuplées, dans le cours des âges futurs. Afin d'illustrer par un exemple l'étendue de nos forêts d'épinette, des experts ont prétendu que les coupes de bois pourraient se continuer tous les ans, sur une superficie égale à celle de l'Angleterre, et cela n'empêcherait pas l'épinette, vu la rapidité de croissance qui la caractérise, de maintenir l'équilibre entre le chiffre de la demande et celui de la production. Il peut y avoir de l'exagération dans une telle proposition, mais cette manière de dire donne une idée assez exacte de nos forêts et de leur force de reproduction.

Dans la province de Québec on évalue à 200,000,000 d'acres l'étendue de nos régions forestières, se composant en partie de l'épinette noire, le bois le plus propre à la fabrication de la pulpe et du papier en général.

Un autre point à considérer et qui n'est pas sans importance quand il s'agit d'établir la valeur du bois propre à cette industrie, c'est que l'épinette noire l'emporte sur l'épinette blanche, pour la fabrication de la pulpe.

Comme l'épinette noire pousse sur les côtes et les terrains pierreux, et que l'épinette blanche aime de préférence les vallées des rivières et les endroits où le sol est plus abondant, il s'ensuit que nos forêts contiennent plus d'épinette noire que d'épinette blanche.

Les concessions d'épinette qui se vendaient en 1892, à raison de \$8.00 le mille carré, ont été vendues l'année dernière par le gouvernement pour \$150 le mille, c'est-à-dire environ 19 fois plus que sept ans auparavant. La raison de cette augmentation, c'est la concurrence que se font les acheteurs pour s'assurer la matière première nécessaire à la fabrication de la pulpe.

IMPORTATIONS DIRECTES DE FRANCE AU CANADA.

(Suite)

Lainages :	1898	1899	1900
Couvertures	19	22	36
Casimirs	9,795	1,967	1,955
Draps	7,917	14,143	45,013
Etoffes à paletots.....			2,745
Tweeds.....	1,937	3,971	5,029
Flanelles.....	860	3,802	14,480
Bonnerie et tricots.....	760	3,560	971
Châles.....	62	204	1,049
Chemises.....			34
Bas et chaussettes.....	350	4,026	1,203
Gilets et Caleçons.....	3,625	408	3,359
Filés.....	1,378	1,550	475
Tissus de Laine ou mélangés N. S. A	552,217	513,508	503,531
Etoffes à Robes, Cachemires, Orléans, Alpacas Serges, etc.....	18,257	15,238	1766,9

Matinées etc.....	230		158
Confections.....	23,683	11,125	11,317
Tapis Bruxelles.....	1,407	1,161	19
" Tapisserie.....	197	280	259
Feutre pressé.....	5,513	9,974	7,966

Articles en zic.....			184
Marchandises avariées.....	136	869	769

Marchandises de Droit :

Pierre meulière non montée.....		1,255	1,207
Kaolin.....	1,356		
Sable.....	745		
Pierre douce.....	19	1,617	
Pierres précieuses brutes.....	18,192	15,166	4,516
Diamants non montés.....			30,424
Ecailles de tortue, & autres.....			18
Moyeux pour roues blocs, etc.....			17
Soies de porc.....	9,907	2,182	1,940
Fourrures brutes N. S. A.....	2,644	4,333	20,013
Poils, crins, non ouvrés.....	977	1,089	260
Crin nettoyé, teint et non autrement ouvé.....			251
Peaux en poil.....	144,821	135,195	151,554
Musc en grains.....			68
Laine brute.....	211,345	120,976	314,153
Fèves de Cacao.....	1,066		
Plantes exotiques et bulbes.....	377	1,404	1,181
Fèves du Mexique.....	417		
Feuilles de Palmier.....			101
Plants porte greffes.....	799	5,248	4,925

Graines :

Betteraves.....	6,348	8,804	10,201
Carottes.....	4,487	3,957	3,340
Navets.....	9,102	9,225	9,287
Semence de Champignon.....	5	20	973
Arbres N. S. A.....			460
Asphalte naturel.....	17,616		
Cloches pour églises.....	128	3,892	5,760
Toile à b'uter non montée.....		563	367
Livres religieux.....	19,296	12,461	22,08
Publications officielles scientifiques, rapports, et non dans le commerce.....	753	91	834
Ouvrages techniques pour Sociétés, Universités etc non publiés au Canada	2,787	2,200	8,308
Livres imprimés depuis plus de 12 ans.....	4,035	2,800	4,800
Livres de Science ou en langues étrangères.....			3,329
Toiles pour reliure.....	2,787	2,800	118
Frangé d'or et d'argent.....	2,458	2,085	3,142
Boutons de bottines en papier mâché,	4	197	30
Cordes à violon.....	93	111	14
Celluloïde en feuilles.....	41		
Chronomètre et boussoles pour navire		41	4
Vases sacrés (importés pour Eglises)	4,970	8,138	5,33
Oxides de cobalt, de cuivre, d'étain.	82	82	837
Acide borique.....	94	165	79
" tannique.....			17
Autres Acides pour pharmacies.....	814		
Teintures d'aniline.....	10,171		4,539
Arsenic.....			153
Vani.le en cosse.....	93	1,758	
Sulfate d'ammoniaque.....		684	

Soufre brut.....	254	398	9
Chlorure de chaux.....	1,955	962	7,221
Cachenille.....			6
Crème de tartre, cristaux.....	100,329	86,762	99,114
Acide tratique, cristaux.....	1,457		
Droguerie pour teinturie et tannerie, brute.....	1,045	659	151
Extraits de bois de teinture, de tan.:.....	284	469	1,2
Racines médicinales Aconit, Columbo, Salsepareille, Valériane, etc.....		25	350
Gomme arabique et autres.....			328
Bois de campêche.....		237	425
Mercure.....		19	56
Safran et extraits de.....	72	49	27
Chlorate et bi sulfate de soude.....			15
Tartre émétique.....			594
Bleu d'outremer.....	129	141	258
Racines, fleurs, feuilles, écorces, gommes, etc à l'état naturel.....	271	586	690
Drogueries autres, N. S. A.....	1,054	1,330	
Filets, lignes, et autres articles de pêche.....	55		114
Agrafes de gants, œillets.....	5,709	187	6,226
Bandes, doublures de chapeaux (pour fabriques).....	4,032	1,187	1,840
Pluche pour chapellerie.....	433	31	255
Touches de piano ivoire.....	1,786	309	73
Herbes mariées.....			1,427
Médailles et objets d'art pour prix.....			270
Cuir jaune en retailles.....			40
Nitrate acétate de plomb non moulu.....			573
Outillage de mines.....			156
Fil d'acier en creuset.....	28		
Zinc en saumons en feuilles ou en plaques.....			100
Journaux et périodiques.....	758	727	707
Peignures de laine.....	1,097	3,050	2,511
Huile d'olive pour savonnerie ou pour la conservation du poisson.....	540	855	34
Emballages.....	9	80	97
Appareils de physique pour collèges, etc.....	2,109	1,537	4,392
Photographies (cadeaux).....			14
Poix et goudron.....			59
Tresses d'osier, de manille, de coton, paille mohair, etc.....	634	1,904	2,510
Chlorate de potasse.....			14
Potasse caustique.....	446	68	
Caoutchouc redissous ou caoutchouc en feuilles.....	884		327
Graines aromatiques non préparées, anis, caraway, coriandre, etc.....		472	567
Instruments de chirurgie.....	532	1,717	1,514
Plaquages d'ivoire, sciés.....	817		
Préparations anatomiques.....	231	38	407
Antitoxine.....	4,782	3,006	3,920
Produits du Canada retournés.....			328
Articles pour l'usage du Gouverneur général.....	386	1,243	2,560
Articles pour l'usage du Consul général.....		376	976
Articles pour l'usage du Parlement et des Ministères.....	11,795	7,817	2,886
Armes, uniformes militaires, etc.....	393	64	299
Collections de monnaie, etc.....	339	9,147	4,472

Habillements donnés pour œuvres de charité.....	508	1,388	185
Modèles d'inventions.....		143	302
Tableaux de maîtres et copies.....	30,965	45,110	94,353
Tableaux d'artistes canadiens.....	200	1,806	75
Bagages d'émigrants.....	13,121	5,134	1,620
Vaccin et pointes de.....	4	4	14
Monnaies d'or et d'argent.....			81
Or et argent en barres.....	321		175

Revue Commerciale

Montréal, 15 juillet 1901.

Dans un de nos *Bulletins* de l'hiver dernier, en constatant la sévérité inaccoutumée de la température, nous rappellerions l'opinion populaire au Canada, que lorsque l'hiver est très froid, il est suivi d'un été très chaud, de manière, probablement, à compenser l'un par l'autre et à conserver à peu près la même moyenne de température.

L'été où nous sommes entrés paraît, jusqu'ici, vouloir donner raison à cette opinion. Nous avons eu à la fin de juin une semaine entière de températures très élevées, atteignant à 34.5 centigrades; puis, après une quinzaine plus modérée, nous voici revenus à des températures de 34 à 35 degrés à l'ombre. Cette fois, cependant, il y a une bonne brise qui modère un peu et rend supportable ces chaleurs insolites. Il y a quelques mois, en répondant à une demande de renseignements au sujet du commerce des pianos au Canada, nous faisons remarquer que les pianos dans ce pays, étaient exposés à de très grandes variations de température. On en jugera par les températures de cette année. Nous avons eu cet hiver des froids de 34 au-dessous et nous avons maintenant des chaleurs de 34 au-dessus de zéro. Et ces chiffres n'indiquent que des moyennes, les instruments où ils sont relevés étant placés dans des expositions de nature à ne les exposer ni aux extrêmes du froid ni aux excès de chaleur. Il est certain que, dans bien des endroits de la ville de Montréal, on a dû, ces jours-ci, subir une chaleur de 37 à 38 degrés.

Cette entrée en matière, qui paraîtra peut-être un peu à côté, nous a paru utile, pourtant, pour bien faire comprendre le climat du Canada aux industriels français qui fabriquent ou désireraient fabriquer pour notre marché.

D'ailleurs, les chaleurs de l'été ont une influence directe sur la situation commerciale, en ce sens qu'elles font ou défont les récoltes, base du système économique du pays, lequel est, avant tout, un pays agricole. En ce moment on fait la récolte du foin, un des principaux produits du pays. Le rendement est très copieux et, grâce aux chaleurs, l'engrangement se fait dans d'excellentes conditions. Voilà une de nos principales récoltes assurées.

Les grains, blé, avoine, orge, sarrasin, commencent à

souffrir de la sécheresse, quoique dans des proportions beaucoup moindres que dans l'ouest des Etats-Unis. La paille est courte, et l'épi en formation court le risque d'être échaudé. Toutefois, il n'y a pas encore péril en la demeure et quelques averses en temps opportun peuvent faire beaucoup de bien.

Au Manitoba, qui devient déjà un facteur appréciable dans la statistique de la récolte mondiale, on compte sur une splendide récolte de blé. Le problème à résoudre pour les cultivateurs manitobains, c'est comment se procurer la main-d'œuvre nécessaire à la moisson. Un agent du gouvernement de la province est à Montréal en ce moment et fait annoncer qu'on a besoin de 20,000 ouvriers agricoles, auxquels on paiera probablement 200 francs par mois et la nourriture. Comme on le voit les travailleurs de la ferme sont en grande demande au Canada—au temps de la moisson,—ce qui veut dire à peu près trois mois. En dehors de cette saison de cocagne et l'hiver surtout, les ouvriers agricoles ne gagnent guère que la nourriture et le logement.

Nous disons donc que la récolte de blé au Manitoba promet un énorme rendement ; les prédictions des staticiens du crû la portent à près de 50,000,000 de minots, soit environ 17 millions et demi d'hectolitres.

Si la moisson n'est pas contrariée—ce qui peut arriver de deux façons ; par un excès de pluies et par des gelées précoces, elle devrait laisser un excédant exportable de 10 à 12 millions d'hectolitres, pour la seule province de Manitoba. Pour tout le Canada, y compris les territoires du Nord-Ouest et la province d'Ontario, l'excédant disponible pour l'exportation pourrait atteindre cette année une vingtaine de millions d'hectolitres.

Ces données ont leur intérêt croyons-nous, non-seulement au point de vue spécial du marché du blé, mais à ce point de vue aussi que, en présence d'un déficit certain en Europe, ce blé se vendra à des prix renumérateurs, apportera, par conséquent, la prospérité aux agriculteurs canadiens, et en augmentera d'autant la puissance d'achat à l'étranger. La principale récolte de la province de Québec avec le foin, c'est l'avoine. Le blé n'y est cultivé que dans quelques localités et ne suffit pas à la consommation ; autrefois, l'orge était aussi une culture favorite, mais depuis que les Etats-Unis ont imposé sur ce grain un droit de douane à peu près prohibitif, on ne sème presque plus d'orge dans notre région, mais on a donné encore plus d'importance à l'avoine, dont le caractère accommodant permet de la cultiver sur des terres plus ou moins épuisées. La récolte d'avoine est dans la période critique. Aux Etats-Unis et dans les provinces de l'Ouest, on ne compte que sur une demi-récolte, à raison d'un excès de pluie au début de la végétation. Dans la province de Québec, on n'est pas aussi pessimiste, mais on n'espère guère dépasser un rendement

moyen. Le prix, par exemple, paraît devoir compenser les pertes sur la quantité.

On sème aussi beaucoup les pois pour récolter en pois secs dont on fait deux qualités : la qualité No. 1 qui sert à l'alimentation humaine et la qualité No. 2 que l'on emploie pour l'engraissement des porcs et l'alimentation du bétail en général. L'excès de pluie au printemps est défavorable aux pois et il est à craindre qu'ils ne donnent pas cette année un rendement très abondant.

Les pommes de terre donneront probablement une excellente récolte, qui obtiendra de bons prix, car il y aura déficit aux Etats-Unis, et l'on sait que la pomme de terre est de première nécessité aux Etats-Unis, au même degré que le pain. Il nous reste à parler d'une industrie agricole qui prend chaque année plus d'importance au Canada, l'industrie laitière. Les nombreux établissements coopératifs, beurrieres et fromageries, qui couvrent le pays, font une saison florissante. La production est augmentée cette année de 15 à 20 p. c., d'abord, parce que les prix réalisés l'année dernière ont été très renumérateurs pour les producteurs, ce qui a porté les coopérateurs à augmenter leur troupeau ; ensuite parce que la température jusqu'ici a été très favorable aux pâturages. Les prix réalisés cette année, quoiqu'un peu inférieurs à ceux de l'année dernière, sont encore très satisfaisants. Et comme cette production est presque toute exportée, c'est encore un élément de plus pour le commerce avec l'étranger.

De cette revue détaillée nous pouvons tirer la conclusion que la crainte exprimée dans ces colonnes le mois dernier, d'un ralentissement de la consommation qui ne permettrait pas l'absorption de l'excédent des importations, peut être considérée comme dissipée, et nous sommes d'avis que l'on peut raisonnablement compter sur la continuation, pendant une autre année, de la prospérité générale du pays, puisque c'est la prospérité de la classe agricole qui est la base de toute la situation économique du Canada.

Il ne nous reste qu'à dire succinctement que la situation des diverses marchandises dont nous donnons d'habitude le détail n'a pas varié depuis notre dernier numéro auquel nous prions nos lecteurs de se reporter.

Au point de vue financier, la situation est également satisfaisante. Les banques continuent à encaisser des dépôts considérables provenant de l'épargne et des profits du commerce. Elles escomptent les billets de leur clientèle régulière à 6 p. c., et prêtent aux capitalistes, sur garantie de titres cotés, à 5 p. c. Les prêts hypothécaires se font à 5 et 6 p. c. suivant l'importance du prêt et la valeur relative du gage.

Le change est ferme. Les banques vendent leurs traites sur Londres, à 60 jours; de \$4.86½ à \$4.86 ; à vue, de \$4.87½ à \$4.88 ; les transferts par câble à \$4.89. Les chèques sur New-York se vendent à ¼ ou ½ p. c. de prime et les chèques sur Paris de 5 fr. 16 à 5 fr. 17½.

ÇA ET LA

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie en France vient de proroger jusqu'au 30 septembre 1901, la tolérance accordée par la décision du 7 janvier dernier pour l'admission au tarif minimum des conserves de homard importées du Canada en France, par la voie de New-York.

Le steamer "Wassau," de 2277 tonneaux, capitaine Thomas, est entré dans le port de Montréal le 11 juillet à midi. C'est le premier arrivage de la nouvelle ligne franco-canadienne. Il était parti du Havre le 29 juin et a mis, par conséquent, douze jours à faire la traversée. Il avait cinq passagers de première classe et 70 passagers de troisième; ces derniers ont été débarqués à Québec.

Son chargement de sortie était assez léger, ce qui se conçoit, vu l'époque tardive où le service a été organisé, et ce chargement se composait de vins, cognacs et marchandises diverses.

Le "Wassau" est parti de Montréal le 14 courant pour le Havre, avec un chargement général et une dizaine de passagers de première classe.

Le second navire de la ligne, le "Garth Castle," n'est pas attendu avant la fin du mois.

L'Association de la Halle au Blé de Montréal, dans sa séance trimestrielle, s'est occupée du tarif allemand. Nos lecteurs savent que l'Allemagne, comme représailles à la dénonciation de son traité de commerce avec l'Angleterre, faite à la demande du Canada, a imposé son tarif maximum à tous les produits canadiens.

On a lu hier, une lettre du chef du cabinet du ministre du commerce, à Ottawa, lequel, après avoir constaté que toutes les protestations et les représentations diplomatiques n'ont abouti à aucun résultat, dit qu'il faut s'attendre à ce que cette situation dure encore quelque temps.

A la suite de cette lecture, l'Association a pris une délibération déclarant qu'il est temps d'user de représailles et d'imposer aux marchandises allemandes un droit différentiel en sus du tarif général.

Le mariage de M. Georges Herdt, directeur général pour les États-Unis et le Canada, de l'importante maison Menier, de Paris et membre de notre compagnie, avec Mlle Louis Meyrnis, appartenant à une des familles les plus distinguées de France, a eu lieu le 29 juin dernier, à Paris, en présence d'une réunion des plus select.

M. John Herdt, de Montréal, père du marié et ancien président de la Chambre de Commerce française de Montréal, n'ayant pas pu venir à Paris pour la cérémonie, le marié avait pour parrains son grand'oncle, M. Louis Sautter, un de nos ingénieurs les plus distingués et auquel l'on doit un grand nombre d'améliorations dans la fabrication des appareils électriques appliqués à la marine de guerre, et M. Jules Siegfried, qui est maintenant bien connu au Canada.

Les nouveaux époux sont partis pour se fixer à New-York et tous nos vœux les accompagnent.

Nouvelle Machine Française

MONSIEUR DELORY, inventeur-fabricant, à Blois (Loir-et-Cher), France a l'honneur d'informer les tailleurs, coupeurs et confectionneurs qu'il a mis en vente en tous pays d'Amérique au prix de trois cents francs une nouvelle machine de son invention (brevetée en tous pays et diplômée) pour la plus parfaite création de vêtements quel qu'en soit le style, donnant par le déplacement de ses tiges la régularité des mesures, une grande précision dans la coupe et la conformité de tous sujets. (Très grand succès en Europe).

Adresser lettres comme ci-dessus.

TEMPERATURE DU MOIS DE JUIN 1901

Relevée par MM. Hearn et Harrison, opticiens, à Montréal, rue Notre-Dame, 1640 et 1642.

Juin		Fahrenheit		Centigrade		Juin		Fahrenheit		Centigrade		
Date	Max.	Min.	Max.	Min.	Date	Max.	Min.	Max.	Min.	Date	Max.	Min.
1	75	55	24	13	17	72	50	22.5	10			
2	68	52	20	11.5	18	72	54	22.5	12.5			
3	60	48	16	9	19	76	56	24.5	13.5			
4	70	54	21.5	12.5	20	75	57	24	14			
5	75	56	24	13.5	21	79	55	26.5	13			
6	80	58	27	14.5	22	80	61	27	16.5			
7	73	61	23	16.5	23	78	65	26	18.5			
8	63	59	17.5	15	24	77	62	25	17			
9	56	40	13.5	4.5	25	83	62	28.5	17			
10	70	46	21.5	8	26	86	68	30	20			
11	75	52	24	11.5	27	90	70	32.5	21.5			
12	75	56	24	13.5	28	94	72	34.5	22.5			
13	76	56	24.5	13.5	29	94	71	34.5	22			
14	84	54	29	12.5	30	87	65	31	18.5			
15	75	52	24	11.5	31							
16	78	48	26	9								

—Signifie au-dessous de zéro.

PETIT COURRIER

Demande d'Agents ou Représentants au Canada.

M. Pierre Germain, vins de Bourgogne, à Beaune (Côte d'Or) France.

M. L. Leguay, 3 rue des Remparts-d'Ainay, à Lyon, demande un représentant au Canada pour la vente de ses soieries.

M. L. Israël, ancien négociant exportateur, 4 Place des Ternes, à Paris, désire entrer en relations avec agents canadiens pour leur faire obtenir la représentation de maisons françaises.

MM. Chemineaud Frères, à Jarnac-Cognac, eaux-de-vie.

MM. Debouchaud et Cie, à Nersac (Charente), fabrique de feutres en tous genres pour papeteries.

M. Paul Garnaud, spécialité de vins fins de Bordeaux et vieilles eaux-de-vie de Cognac à Gondeville-St-Même sur Cognac (Charente) France.

M. Martin Boussuge, fils, de Narbonne, demande agent pour vendre ses vins au Canada.

La maison A. Magnier & Cie, de Blauzac-sur-Cognac, demande un représentant pour la vente au Canada de ses eaux-de-vie.

MM. Charles Polack et Fils, à Dijon, propriétaires de grands crus de Bourgogne.

M. J. Bellanger, de Laval (Mayenne), manufacturier de tissus de coton en tous genres.

A. Carpentier & Cie, vins et spiritueux, à Caudéran, près Bordeaux.

Mme Veuve A. Fieux, grands vins mousseux, Lons-le-Saulnier (Jura).

M. Henri Darvriot, vins de Bourgogne, Beaune (Côte-d'Or).

M. Alfred Lequeux, vins de Champagne. Châlons-sur-Marne (Marne).

MM. G. Bonhomme & Cie, à Cognac, (Charente), eaux-de-vie

MM. P. Pignol, père et fils, 8 rue du Treuil à St-Etienne (Loire), manufacturiers spécialistes de ruban, velours unis et envers satin, noirs et couleurs—maison fondée en 1856—demandent dans chaque principauté ville du Canada des agents à la commission représentant déjà des maisons pour la vente d'articles qui s'adressent à la même clientèle de mode.

L. de Gainefollaud. Eau-de-vie de Cognac et fines champagnes à Angoulême (Charente).

G. Ranson & Cie, à Jarnac (Charente), vieilles eaux-de-vie de Cognac.

M. P. Bourson, 5 rue St-Joseph à Paris, demande agent pour tout le Canada pour la vente des soieries et rubans de Lyon.

UN NOUVEAU JOURNAL

L'HISTOIRE DU MONDE, journal-revue hebdomadaire, sans opinion, à 0 fr. 20, 16 pages 28 x 38, reproduit tous les articles intéressants et inédits, quels qu'ils soient, recueillis tous les jours dans les journaux, sans distinction de genre ni d'opinion.

Cette revue ne reproduit que les articles qui n'ont été publiés que par un seul journal: on lit donc tous les journaux en un seul.

Sur un beau papier, impression soignée, ces 52 numéros, reliés à la fin de l'année, forment une collection superbe qui constitue l'histoire du monde au jour le jour.

C'est la revue la plus pratique et la moins cher. Chaque abonné y trouve groupés toutes sortes de documents curieux. S'adresser 47, faubourg Montmartre, Paris.

OFFRES DE REPRESENTATION AU CANADA.

Une maison canadienne de premier ordre désirerait entrer en relations avec des maisons françaises faisant les articles suivants: Céramique, sable blanc pour fonderie, sable pour verrerie, ciments de Portland, tuiles pour toiture, marbres, soufre et tout article pour le bâtiment. Ecrire au secrétaire de la chambre.

M. Jules Pony, 1632 rue Ste-Catherine, à Montréal, demande la représentation de librairies françaises et belges pour le Canada

OFFRES DE REPRESENTATIONS EN FRANCE

Le journal *Le Bois*, 26 rue Caumartin à Paris, demande des correspondants pouvant livrer des bois en France.

M. A. Couspeire, 8 rue Drouot à Paris, demande la représentation pour la France, d'une bonne maison canadienne pour la vente de madriers d'épave.

M. Victor Guédé, pelleteries et fourrures, 9 rue Bailif, à Paris, désire entrer en relation avec des maisons du Canada pour la consignation ou la représentation de tous articles de pelleteries brutes ou apprêtées pouvant s'employer en fourrures. Références sur demande.

M. G. Soullier, 122 avenue de Neuilly à Neuilly-sur-Seine, sollicite représentation de maisons canadiennes désireuses de traiter des affaires sur le marché de Paris.

La maison Marchand-Duvigneau et Cie, rue du Pont de la Mousque, 32, à Bordeaux, demande à représenter sur la place de Bordeaux des maisons canadiennes se livrant à l'exportation.

M. Pascal Garcin, 1 rue de l'Abbé de l'Epée à Marseille, se chargerait de l'agence, pour la France, de bonnes maisons canadiennes.

M. A. Boivin, représentant de grandes maisons et fabriques européennes, se chargerait de l'agence, pour l'Amérique du Sud, d'une bonne maison canadienne.

L'adresse de M. A. Boivin est: Calle Independencia 1778 à Buenos-Ayres (République Argentine).

M. A. Weissenhanner, 168 rue St-Maur à Paris (succursale à New-York) demande l'agence de maisons canadiennes.

M. H. Sonolet, 2 Cité Paradis à Paris, France, désire entrer en relations avec des négociants, propriétaires ou exportateurs de rondins de sapin blanc (white spruce).

MM. Pector et Ducout, jne, 3 rue Rossini, Paris, France, sollicitent la consignation ou la représentation, pour la vente en France, de produits canadiens manufactures ou non.

M. Emmanuel Coste, 14 rue Ausone à Bordeaux, demande à représenter en France des maisons canadiennes exportant pommes évaporées, haricots, pois ronds, homards et saumons en conserves, viandes salées et œufs de poisson. Références fournies sur demande.

M. Vianney, 14 rue Paradis, Marseilles, demande représentation pour la France d'exportateurs et d'importateurs canadiens.

M. Maurice Charotte, 2 rue Gounod, Paris, désire entrer en relations avec maison de Montréal pour l'importation en France de peaux, pelleteries, bois et autres articles du Canada, soit comme représentant, agent ou comme acheteur.

AVIS AUX MEMBRES ADHERENTS

Les cotisations courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est pour les présentations faites dans le dernier trimestre de l'année. Dans ce cas le paiement de la cotisation est reporté à l'année suivante.

Les membres adhérents de cette Chambre de Commerce reçoivent gratuitement le BULLETIN MENSUEL.

Nous fournissons des renseignements gratuits sur la clientèle et des informations de toutes sortes à nos membres adhérents; nous insérons gratuitement les demandes d'agents de tout commerçant français.

Toute maison établie en France, toute maison française établie à l'étranger peut adhérer à notre Chambre. Il suffit d'en faire la demande et de payer la cotisation qui est de 25 francs par année.

Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre Compagnie tant qu'on ne donne pas sa démission et, si cette démission parvient après la fin d'un mois de janvier, la cotisation de l'année commencée est due en entier.

BREVETS D'INVENTION

OBTENUS PROMPTEMENT.

Marques de Fabrique enregistrées, etc. Notre Guide des Inventeurs est envoyé gratis sur demande.

MARION & MARION,

Montréal et Washington.

La Patrie



C'est le journal français le mieux renseigné et le plus progressif de la Province de Québec. - - - -

Ses lecteurs se recrutent dans les meilleurs rangs de la société. De sorte que c'est le médium de publicité le plus utile auquel puissent s'adresser tous ceux qui veulent atteindre le public. Une annonce dans les colonnes de "LA PATRIE" produit toujours de bons résultats. - - - - -

Les producteurs étrangers d'articles commerciaux qui désirent étendre leur sphère d'action ou entrer en relations avec nos hommes d'affaires, ne manquent jamais d'annoncer dans "LA PATRIE" ce qu'ils ont à mettre sur le marché. - - - - -

"LA PATRIE"

Est un journal essentiellement canadien, disant sa pensée sans crainte et sans faiblesse. Aussi ses succès sont-ils étonnants. Sa circulation, qui est déjà considérable, augmente tous les jours. - - -
C'est le principal organe français du gouvernement Laurier. - - - - -

Nous serons heureux d'adresser des numéros specimens aux personnes qui nous en feront la demande et de leur fournir notre tarif d'annonces. "LA PATRIE" se recommande à tout le monde par son franc parler, sa véracité et son dévouement à la chose publique. Ses sources d'informations sont multiples et variées. - - - - -

Abonnement \$3.00 par année, \$1.50 pour 6 mois.
"LE CULTIVATEUR" édition hebdomadaire \$1.00 par année. Tous les hommes d'affaires lisent



La Patrie